



Ville de Flayosc

2024

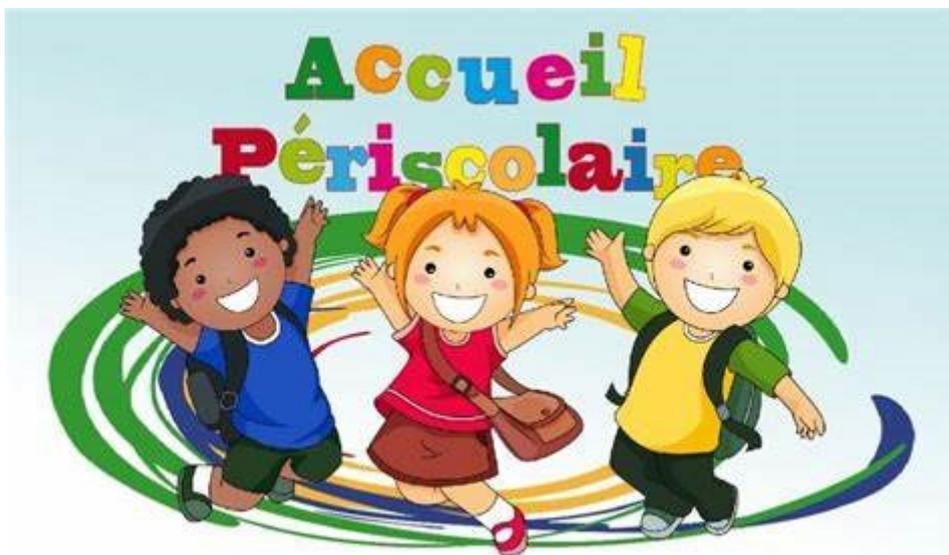
2025

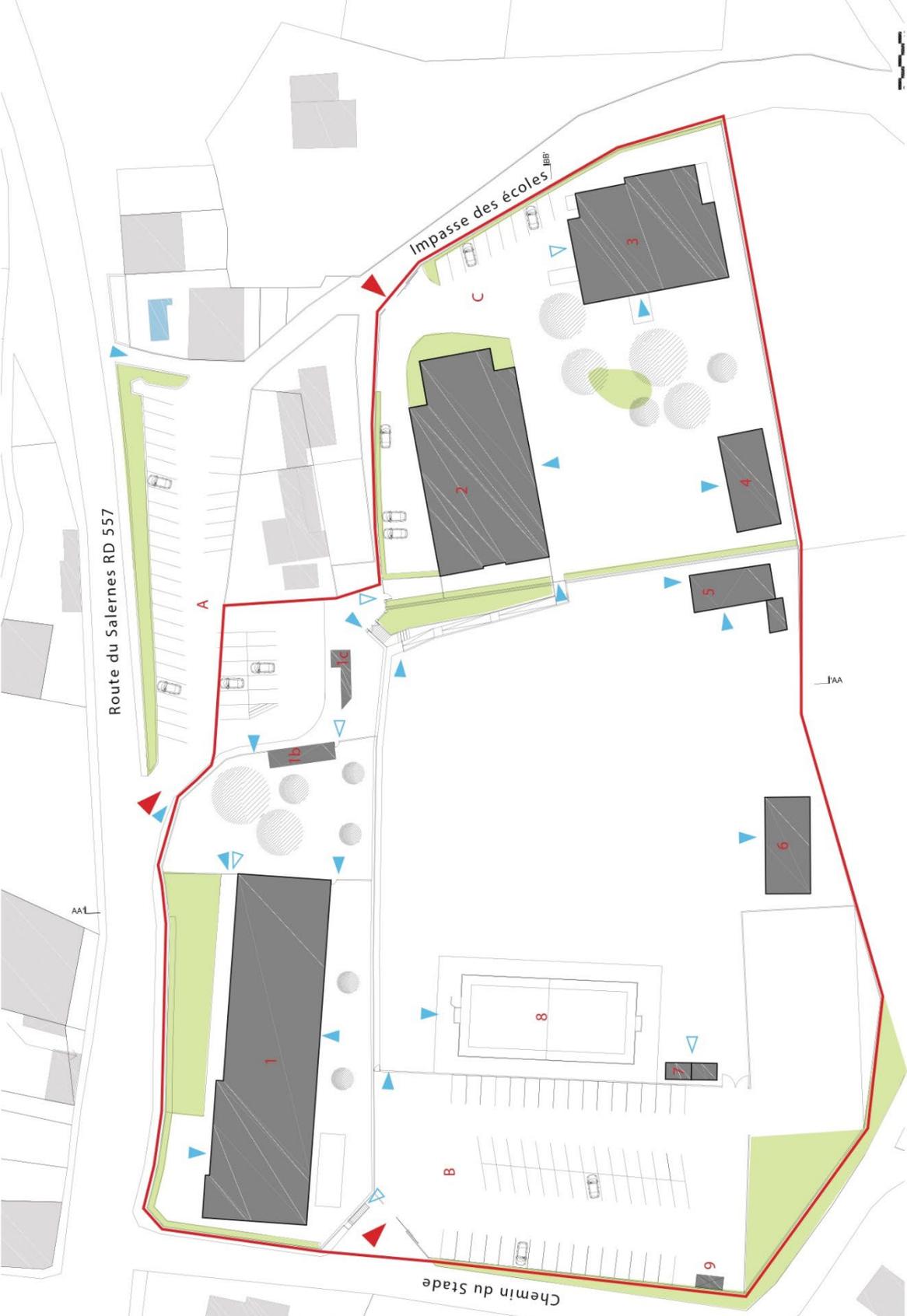
# Livret des familles

À CONSERVER

Fonctionnement

Périscolaire et Extrascolaire





ÉQUIPEMENTS	
1	École maternelle
1b	Local vélos école maternelle
1c	Abris
2	École élémentaire
3	Restauration scolaire
4	Centre de loisir
5	Associations sportives (boxe et danse)
6	Dojo
7	Rangements centre de loisir
8	City-stade
9	Point d'Apport Volontaire de tri sélectif (PAV)

PARKINGS	
A	41 places
B	61 places
C	10 places

- Bâtiment existant
- Espaces verts
- Limite parcellaire
- Nouvelles constructions
- Accès public
- Accès service
- Accès parcelle
- 

Plan de Masse - Existant

# LE P.E.D.T

## Projet Éducatif De Territoire de FLAYOSC

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école**, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le projet éducatif territorial est un **outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale**, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser **toutes les ressources d'un territoire** afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part le projet d'école et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre **d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui**. (Source : site du ministère de l'éducation nationale).

### Objectifs communs (Scolaire, périscolaire et extrascolaire).

#### CITOYENNETE :

Susciter l'engagement par la démocratie.  
Adhérer aux valeurs de la république.

#### CULTURE ET ARTS :

Eduquer aux arts et à la culture.

#### SPORT ET LOISIRS :

Porter les valeurs du sport et de la santé

#### JARDIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

Agir par la transition écologique.

1/ Permettre à chaque élève de comprendre les défis sociétaux et de s'engager : un enjeu pour la citoyenneté de demain.

2/ Permettre à chaque jeune de construire son avenir : une stratégie de réussite.

3/ Favoriser l'équité territoriale : une volonté de justice sociale.

4/ Utiliser les forces et compétences du territoire.

### Exemples d'actions réalisées en 2023-2024

Le Conseil Municipal Jeunes (primaire et collège)  
Activités sportives (sports collectifs, vélo, jeux sportifs, danse...)  
Activités autour du jardin communal et des plantations à l'école  
Les chantiers jeunes éducatifs  
Le centre de loisirs (enfants, pré-ados et ados)  
Débats citoyens (harcèlement scolaire, alimentation, projets pour l'école...)  
Nettoyage (de printemps, de la cour de l'école...)  
Recyclage à la cantine et compostage  
Chorégraphie de danse pour réaliser un spectacle en fin d'année  
Lecture le midi avec LIRE et FAIRE LIRE  
Intervention de l'association de Judo le mercredi et le midi  
Peinture éphémère de la rue Chieuse  
Affiches anti-harcèlement  
Savoir Rouler à Vélo (S.R.A.V)  
Création des chapeaux de Pâques pour la fête de Pâques du village  
Semaine bleue (intervention des enfants à la maison de retraite pour les initier aux jeux)  
Création d'une banderole pour le vide grenier de l'école.



## L'ÉQUIPE MAIRIE DE L'ÉCOLE

Les équipes sont qualifiées et expérimentées. Elles mettent en œuvre un **Projet Educatif de Territoire**, caractérisé par des temps forts tels que : spectacle des accueils périscolaires et extrascolaires, animation carnaval, animations périscolaires, pause méridienne, ... un référent présent pour assurer le bon déroulement des accueils au sein de l'établissement scolaire sera votre contact privilégié. L'ensemble de l'équipe est formé aux premiers secours en complément des formations obligatoires du métier.

L'équipe est composée de :

- 5 ATSEM et 1 personnel supplémentaire en soutien à mi-temps.
- 5 personnels de restauration (3 agents mairie et 2 agents « Terres de cuisine »)
- 1 coordinatrice des accueils de loisirs et périscolaire.
- 5 animateurs et/ou directeurs enfance (en fonction des périodes).
- 1 responsable jeunesse, en complément de l'équipe le midi en enfance.
- 1 éducateur sportif et une surveillante, en complément tous les midis.
- Des stagiaires en formation qui peuvent intervenir ponctuellement.
- Des animateurs saisonniers pour toutes les vacances scolaires.

## L'ORGANISATION DE LA SEMAINE TEMPS SCOLAIRE

### *Pôles Maternelle & Élémentaire*

**LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI** **Pas d'école le mercredi.**

Accueil Périscolaire 7h30-8h20	École 8h20	Pause Méridienne 11h45- 13h35	École 13h35	Fin école 16h30	Animations Périscolaires 16h30-18h30
--------------------------------------	---------------	--	----------------	--------------------	--



### Horaires d'ouverture portail périscolaire plan VIGIPIRATE

**Matin** : 7h30 /7h40 - 8h/8h10 puis accueil à 8h20 par les enseignants.

**Soir** : 17h/17h10 (seulement pour les maternelles) – 17h30/ 17h40 – 18h/ 18h10 puis 18h30.

# RESTAURANT SCOLAIRE

## Attention pas de cantine pour les petites sections de maternelle le lundi 2 septembre 2024

Le restaurant scolaire mis en place durant le temps méridien, est un **service public facultatif** que la commune s'efforce d'améliorer. Lieu d'échanges et de convivialité apprécié de tous, c'est aussi un moment éducatif qui ne peut se satisfaire de comportements inappropriés d'enfants qui rendraient vite le service difficile à supporter pour les autres enfants et le personnel. **Une ambiance sonore qui doit être apaisée, des enfants qui mangent à leur rythme, une capacité d'accueil augmentée et une cuisine authentique qui veille à la qualité et l'équilibre des repas.**

### ***1- Le service de restauration municipale : accès***

Ce service a une vocation sociale dans le sens où il permet une continuité dans la prise en charge de l'élève dans sa journée d'école et donne aux parents la possibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale. Le service est placé sous la responsabilité du maire ou de son représentant. Il fonctionne de 11h45 à 13h35 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### ***2- Inscription / fréquentation***

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, la famille remplit obligatoirement un dossier d'admission auprès du service scolaire de la Mairie, en ligne. Cette formalité concerne tous les enfants susceptibles de fréquenter, même occasionnellement, le restaurant scolaire. Les conditions d'accès pourront être modifiées par délibération du conseil municipal.

**Les parents doivent obligatoirement réserver le ou les repas. Un repas non réservé sera facturé avec une majoration. De plus, les parents doivent annuler les repas de leur enfant en cas d'absence, aux affaires scolaires à la Mairie (la veille au soir au plus tard minuit, le lendemain par téléphone ou mail, si vous êtes hors délais pour le portail), peu importe le motif, à défaut le repas sera facturé. Seule la famille est responsable des inscriptions/annulations aux activités et à la cantine.**

Les enfants concernés sont pris en charge par le service municipal et sous sa responsabilité pour toute la durée de la pause méridienne de 11h45 à 13h35.

### ***3- Les repas***

La mairie de Flayosc fait appel pour ce service à une société spécialisée en restauration collective. Les repas sont confectionnés sur place à **base de produits frais** répondant à un cahier des charges précis retenu par la municipalité. Des grammages différents sont servis en fonction de l'âge des enfants. Depuis 2021, la municipalité a mis en place un maraichage communal lui permettant de fournir en fruits et légumes le restaurant scolaire. Le jardin, labélisé **bio**, permet de mener des actions pédagogiques sur le temps scolaire et périscolaire, de sensibiliser les enfants à la saisonnalité des produits et de valoriser le circuit court.

#### ***4- Fonctionnement du restaurant scolaire pendant le temps de repas***

L'encadrement durant le temps méridien est assuré par le personnel municipal.

##### **Comment ça marche ?**

- Les enfants de l'élémentaire sont munis d'un plateau, et se servent, en pain, verre et couverts, puis se rendent sur un îlot froid, où ils choisissent une entrée et un dessert, puis se dirigent vers l'îlot plat chaud, où ils sont servis par le chef. Une fois leur repas terminé, les enfants se dirigent vers la table de tri des déchets.
- Les enfants de la maternelle sont servis directement à table par nos agents afin de leur permettre de prendre le temps nécessaire de manger dans un espace serein.

# LE PÉRISCOLAIRE



## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

### *Qu'est-ce qu'un accueil périscolaire ?*

La commune assure l'accueil périscolaire des enfants des écoles. Au-delà d'un simple accueil, c'est un véritable service éducatif qui est proposé, avec une grande amplitude d'ouverture, de 07h30 à 18h30. Il s'agit surtout d'accompagner les enfants dans des activités diversifiées autour d'un projet pédagogique :

- Activités calmes,
- Jeux libres,
- Tournois sportifs
- Ateliers manuels,
- Danse,
- Jeux collectifs.

Un service encadré par des animateurs qualifiés.

### *Modalités d'inscriptions*

#### **Pour en bénéficier, il faut être inscrit à l'école.**

Vous souhaitez que votre (vos) enfant(s) soit (soient) inscrit(s) aux accueils périscolaires, nous vous demandons de bien vouloir réserver directement en ligne (via le portail famille ou l'application). **L'inscription en ligne nécessite une validation par nos services.**

**Les inscriptions sont clôturées le mercredi soir pour la semaine suivante.**

Nous vous proposons sur le créneau de 16h30 à 17h30, des activités d'accompagnement scolaire animées par les enseignants (**deux fois maximum par semaine et par classe**), des activités culturelles, sportives ou récréatives encadrées par des animateurs ou intervenants associatifs.

**Afin d'assurer la sécurité de vos enfants et le bon déroulement des activités, tout enfant inscrit sur le créneau de 16h30 à 17h30 ne pourra être remis à ses parents qu'à 17h30 à l'exception des enfants de maternelle qui eux, peuvent être récupérés dès 16h30 à tout moment.**

## Horaires d'ouverture portail périscolaire plan VIGIPIRATE

**Matin :** 7h30 /7h 40 - 8h/8h 10 puis accueil à 8h 20 par les enseignants.

**Soir :** 17h/17h 10 – 17h 30/ 17h 40 – 18h/ 18h 10 puis 18h 30 fermeture de l'accueil.

**Les parents sont tenus de venir à l'heure récupérer leur enfant, si retard exceptionnel, veuillez téléphoner aux directrices des accueils pour les prévenir.**

## Horaires de fonctionnement

### *Pôles élémentaire et maternelle*

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Le matin de 07h30 à 8h20.

Le midi de 11h45 à 13h35.

Le soir de 16h30 à 18h30

Les équipes restent disponibles quotidiennement sur les structures pour dialoguer avec les familles et ainsi améliorer la qualité d'accueil des enfants dans un environnement agréable et serein.

**L'accueil périscolaire fonctionne dès le jour de la rentrée. Seules les études du soir débutent à partir du lundi 9 septembre. Pas d'étude la dernière semaine d'école.**

**Pour toute inscription, les parents et les enfants s'engagent à respecter le règlement intérieur.**



## LE PLAN MERCREDI ET LES VACANCES

La ville de Flayosc a mis en place des accueils de loisirs périscolaires (le matin, le midi, le soir et le mercredi). L'équipe d'animation a pour fonction de proposer des activités de qualité aux enfants, en lien avec le projet éducatif de territoire (PEDT). Les animateurs sont des employés municipaux formés et diplômés, la ville est responsable du temps périscolaire.

Afin de répondre aux besoins des familles qui travaillent et des enfants de la ville de Flayosc, des accueils de loisirs extrascolaires sont proposés durant les vacances, (à l'exception des vacances de Noël).

### ▪ *Le Centre de Loisirs Maternelle pour les 3-6 ans*

Organisé par la ville de Flayosc, il accueille vos enfants au sein du groupe scolaire, pôle maternelle (à partir de 3 ans). **Seuls les enfants déjà scolarisés pourront fréquenter l'accueil.** L'accès se fait par le parking des écoles.

### ▪ *Le Centre de Loisirs Élémentaire pour les 6-11 ans*

Il accueille les enfants à partir de l'entrée en élémentaire (à partir de 6 ans). Le lieu est situé au sein du groupe scolaire, pôle Élémentaire, l'accès se fait par le parking des écoles.

### Horaires de fonctionnement

**Plan mercredi (5 formules)**

**goûter et collation à fournir par la famille**

### Accueil des enfants avant 8h45 le matin et avant 14h00 l'après-midi

- De 07h30 à 12h00 (sans repas)
- De 07h30 à 18h30 (avec repas)
- De 14h00 à 18h30 (sans repas)
- De 07h30 à 13h30 (avec repas)
- De 12h00 à 18h30 (avec repas)

### • **L'obtention du label « Plan mercredi »**

Le label « Plan mercredi » permet de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Pour les familles, c'est un gage de la qualité éducative des activités proposées et du savoir-faire des équipes d'encadrement. Pour être éligible au Plan mercredi, la commune doit remplir trois conditions cumulatives :

- Conclure un projet éducatif territorial (PEDT) intégrant le mercredi.
- Organiser un accueil de loisirs périscolaire déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).
- S'engager à respecter la charte qualité Plan mercredi.

### Vacances/Extrascolaire

- De 07h30 à 18h30 **petite collation, déjeuner et goûter (inclus)**
- **Accueil des enfants le matin, avant 8h45 et à partir de 17h le soir**

# ADMINISTRATIF

Le service scolaire est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h.

**Contacts : 04.94.70.40.03**

[annick.pongelard@flayosc.fr](mailto:annick.pongelard@flayosc.fr) / [marielaure.cappadoro@flayosc.fr](mailto:marielaure.cappadoro@flayosc.fr)

Le service enfance envoie régulièrement des courriels sous le nom de :

« BLenfanceFLAYOSC-nepasrepondre@gestionenfance.com »

## **Toute inscription, vaut acceptation du règlement intérieur.**

Le règlement intérieur est téléchargeable via le portail famille ou le site de la ville : [www.flayosc.fr](http://www.flayosc.fr)

Une priorité sera donnée aux parents qui travaillent.

**Les inscriptions doivent être réalisées en avance, le mercredi soir nous clôturons les inscriptions de la semaine suivante.**

Pièces indispensables à fournir pour constituer le dossier d'inscription à tout service à déposer en Mairie ou à envoyer par mail : [annick.pongelard@flayosc.fr](mailto:annick.pongelard@flayosc.fr) ou [marielaure.cappadoro@flayosc.fr](mailto:marielaure.cappadoro@flayosc.fr) :

- photocopie des vaccins à jour ou attestation du médecin,
- photocopie du livret de famille,
- assurance scolaire,
- **attestation de quotient familial CAF ou dernier avis d'imposition N-2, à fournir une première fois au mois de septembre 2024 (dernier délai le 15/09/24) et une deuxième fois en janvier 2025 (dernier délai le 15/01/25).**
- photocopie du jugement en cas de séparation concernant la garde de l'enfant, calendrier de la garde alternée si concerné,
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé) si besoin,
- les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant (suivi sanitaire, autorisation d'hospitalisation, droit à l'image),
- la liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant,
- les numéros de téléphone pour vous joindre,
- justificatifs de travail des parents (contrat, attestation employeur, etc.), afin d'être prioritaire.

**Conformément aux directives sanitaires et sociales de l'État, la Mairie ne pourra pas accepter l'enfant si le dossier n'est pas complet.**

## **PENSEZ À METTRE À JOUR VOS INFORMATIONS DÈS QU'IL Y A UN CHANGEMENT.**

### **1) Responsabilité et assurances**

Les parents ont l'obligation d'assurer leur enfant.

En cas d'accident et en fonction de la gravité, les pompiers seront appelés, ou les parents, pour venir récupérer l'enfant. Quoi qu'il en soit le responsable légal sera informé en priorité, **il est important que les numéros inscrits sur le dossier d'inscription soient à jour.**

### **2) Santé et PAI\* (Projet d'Accueil Individualisé)**

Régime alimentaire : en cas de régime spécifique (allergie(s) alimentaire(s), sans porc, sans viande, sans lactose etc.), il est obligatoire de transmettre les informations à la mairie. Sans ces informations, les équipes ne sont pas tenues de s'adapter individuellement à chaque enfant. **Les enfants contagieux ne sont pas admis en accueil collectif de mineurs.**

Lorsque la direction prévient la famille concernant la santé de l'enfant (fièvre, douleur au ventre, pleurs, etc.), nous vous remercions de prendre cet appel en considération. Le centre n'est pas habilité à soigner vos enfants. Il est évident, que le temps que la famille s'organise pour trouver une solution, nous mettrons tout en œuvre pour que l'enfant soit au calme et se repose. Votre enfant souffre d'une maladie, d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire et fréquente les services périscolaires (restaurant scolaire, accueil périscolaire du soir, centre de loisirs). **Afin que les services soient avertis et s'organisent en fonction des besoins de l'enfant, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place dès qu'une allergie ou une intolérance est déclarée avec la mise en place éventuelle d'un protocole de Panier Repas\***

*(\*) Document mis à disposition au service Enfance-Jeunesse-Education de la Mairie ou auprès du directeur d'école.*

# TARIFS MODALITÉS ET PAIEMENTS

Pour les vacances scolaires la pré-inscription est obligatoire, elle s'effectue via le portail famille, l'application mobile ou directement à la Mairie (service des affaires scolaires).

Tous les enfants seront mis en attente, le temps que la direction vérifie les inscriptions, les justificatifs de travail et le nombre de places disponibles en fonction des dates demandées et de l'âge de l'enfant.

Les inscriptions pour le périscolaire et le mercredi sont clôturées une semaine en avance.

Les inscriptions pour les vacances sont clôturées dès que les groupes sont complets.

Les inscriptions en ligne pour les vacances durent 2 jours, à la suite de ce délai, il faut appeler le service scolaire en Mairie.

Lors d'une inscription, si vous recevez un message : **REFUS**, vous êtes certainement Hors Délai de réservation, vous pouvez appeler le service des inscriptions pour savoir s'il reste de la place et ainsi, inscrire votre enfant.

- **Les tarifs des activités périscolaires et de la cantine sont calculés en fonction du quotient familial CAF** de l'allocataire principal de la famille. Pour les familles qui ne disposent pas d'un quotient familial calculé par la CAF, la Mairie calcule celui-ci selon les mêmes règles que la **CAF (sur l'année N-2)**, à partir des informations fournies par la famille (avis d'imposition). **Avant le 15 septembre 2024, fournir soit le Quotient CAF, soit l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022. Avant le 15 janvier 2025, fournir à nouveau le quotient CAF ou l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.** Si les documents ne sont pas transmis dans les délais, le tarif le plus élevé s'appliquera automatiquement.
- **Pour les familles séparées ou non mariés, le quotient familial ou l'avis d'imposition doit être fourni par chaque parent.**
- Pour connaître les tarifs appliqués pour votre famille, vous pouvez demander un devis au service scolaire-enfance.
- Merci de vérifier vos factures, si vous constatez une erreur, faites-en part au service avant de procéder au règlement.

## **FAMILLES SÉPARÉES**

Le service scolaire-enfance, peut créer deux comptes distincts et ainsi, chaque parent pourra recevoir la facture qui correspond uniquement à leurs réservations durant leurs semaines de garde et régler les factures séparément chacun sur son propre accès portail famille. Pour cela, merci de transmettre votre calendrier avec les dates correspondant à chaque responsable, et ce afin d'enregistrer dans le logiciel l'agenda de l'enfant.

<b>MOYENS DE PAIEMENT</b>	Guichet Unique Mairie
Espèces, Chèque, Prélèvement, Carte bancaire et Chèque CESU (uniquement pour les enfants de -6 ans, pour le périscolaire et le centre de loisirs).	OUI
<b>MERCI DE RÉGLER EN PRIORITÉ LES FACTURES EN LIGNE SUR VOTRE COMPTE FAMILLE BERGER LEVRAULT (A demander au service scolaire-enfance).</b>	

**ATTENTION :**

Le tarif de la cantine est calculé en fonction du quotient familial.  
Celui-ci comprend le repas complet (cuisine réalisée sur place avec des produits frais), la surveillance et les activités encadrées par des animateurs diplômés.

**Rappel : les parents sont responsables des inscriptions et annulations des activités et de la cantine\* peu importe le motif (même en cas de sortie scolaire).**

Sans réservation, l'enfant ne sera pas accepté.

Sans annulation dans les délais, la prestation sera facturée même en cas d'absence.

**\*Pour la cantine (sans inscription, l'enfant sera accepté mais une taxe sera appliquée à la famille pour le repas).**

Activités et délais d'inscriptions	Périscolaire du matin	Périscolaire du soir	Cantine	Mercredi
	Dernier délai le mercredi soir de la semaine précédente	Dernier délai le mercredi soir de la semaine précédente	Dernier délai, le jour même	Dernier délai le mercredi soir de la semaine précédente
À noter	Sous réserve de places disponibles. Priorité aux parents qui travaillent.	Sous réserve de places disponibles. Priorité aux parents qui travaillent.	Accès ouvert à tous. Attention en fonction de la situation (protocole sanitaire, travaux, etc.), la Mairie se réserve le droit de limiter l'accès en fonction du nombre de places disponibles ou de fermer le service ponctuellement.	Sous réserve de places disponibles. Priorité aux parents qui travaillent.

**PENSEZ À CONSULTER RÉGULIÈREMENT LES PANNEAUX D'AFFICHAGE SITUÉS À L'ENTRÉE DES ÉCOLES COTÉ PARKING DU HAUT.**

**PENSEZ ÉGALEMENT À VÉRIFIER VOS COURRIELS ET COURRIELS INDÉSIRABLES POUR LES VALIDER EN COURRIERS LÉGITIMES.**

# CONTACTS, LIENS UTILES ET COMMUNICATION

## Service Enfance :

Hôtel de Ville, Avenue Angelin German, 83780 Flayosc  
Téléphone : 04.94.70.40.03 (standard).

Directrice du groupe scolaire (temps scolaire) :	Valérie HONVAULT 06.17.65.57.35. <a href="mailto:ecole.0831358A@ac-nice.fr">ecole.0831358A@ac-nice.fr</a>
Coordinatrice (contact familles) : Périscolaire et extrascolaire	Marilyne DELACOTTE 06.12.60.31.14 <a href="mailto:marilyne.delacotte@flayosc.fr">marilyne.delacotte@flayosc.fr</a>
Directrice périscolaire élémentaire :	06.27.17.04.53
Directrice périscolaire maternelle :	06.16.40.94.59 <a href="mailto:animation@flayosc.fr">animation@flayosc.fr</a>
Inscriptions et paiements : Administratif	Annick PONGELARD 04.94.84.24.57/06.16.43.19.44 <a href="mailto:annick.pongelard@flayosc.fr">annick.pongelard@flayosc.fr</a>  Marie-Laure CAPPADORO <a href="mailto:marielaure.cappadoro@flayosc.fr">marielaure.cappadoro@flayosc.fr</a>
Conseiller Numérique : Aide accès au portail famille et à Educartable	Emilien APLINCOURT 06.27.17.04.54 <a href="mailto:emilien.aplincourt@flayosc.fr">emilien.aplincourt@flayosc.fr</a>

**Pour contacter l' élu délégué aux affaires scolaires : [gilles.vidal@flayosc.fr](mailto:gilles.vidal@flayosc.fr)**

**Accès Portail Famille : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieFlayosc83780/accueil>**

**Codes fournis par le service scolaire lors de l'inscription.**

### **Communication des menus avec l'application Terres de Cuisine :**



Vous y retrouverez les menus et les produits labellisés, et également des informations sur l'origine de vos approvisionnements, les producteurs, les recettes, les animations, et aussi des actualités diététiques et nutritionnelles.

L'accès est dédié pour vous et vos convives grâce au mot de passe communiqué ci-dessous.

Pour vous connecter, c'est très simple :

- Téléchargez l'application « Terres de Cuisine » (Sur Google Play et App Store) ou flashez le QR code
- Ajoutez un restaurant (icône « + »)
- Renseignez votre mot de passe : **83780Flayosc**



# CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

## ZONE A

Besançon, Bordeaux,  
Clermont-Ferrand, Dijon,  
Grenoble, Limoges, Lyon,  
Poitiers

## ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille,  
Nancy-Metz, Nantes, Nice,  
Normandie, Orléans-Tours,  
Reims, Rennes, Strasbourg

## ZONE C

Créteil, MontPELLIER, Paris,  
Toulouse, Versailles

SEPT. 2024
D 1
L 2 RENTRÉE
M 3
M 4
J 5
V 6
S 7
D 8
L 9
M 10
M 11
J 12
V 13
S 14
D 15
L 16
M 17
M 18
J 19
V 20
S 21
D 22
L 23
M 24
M 25
J 26
V 27
S 28
D 29
L 30

OCT. 2024
M 1
M 2
J 3
V 4
S 5
D 6
L 7
M 8
M 9
J 10
V 11
S 12
D 13
L 14
M 15
M 16
J 17
V 18
S 19
D 20
L 21
M 22
M 23
J 24
V 25
S 26
D 27
L 28
M 29
M 30
J 31

NOV. 2024
V 1
S 2
D 3
L 4
M 5
M 6
J 7
V 8
S 9
D 10
L 11
M 12
M 13
J 14
V 15
S 16
D 17
L 18
M 19
M 20
J 21
V 22
S 23
D 24
L 25
M 26
M 27
J 28
V 29
S 30

DÉC. 2024
D 1
L 2
M 3
M 4
J 5
V 6
S 7
D 8
L 9
M 10
M 11
J 12
V 13
S 14
D 15
L 16
M 17
M 18
J 19
V 20
S 21
D 22
L 23
M 24
M 25
J 26
V 27
S 28
D 29
L 30
M 31

JANV. 2025
M 1
J 2
V 3
S 4
D 5
L 6
M 7
M 8
J 9
V 10
S 11
D 12
L 13
M 14
M 15
J 16
V 17
S 18
D 19
L 20
M 21
M 22
J 23
V 24
S 25
D 26
L 27
M 28
M 29
J 30
V 31

FÉV. 2025
S 1
D 2
L 3
M 4
M 5
J 6
V 7
S 8
D 9
L 10
M 11
M 12
J 13
V 14
S 15
D 16
L 17
M 18
M 19
J 20
V 21
S 22
D 23
L 24
M 25
M 26
J 27
V 28

MARS 2025
S 1
D 2
L 3
M 4
M 5
J 6
V 7
S 8
D 9
L 10
M 11
M 12
J 13
V 14
S 15
D 16
L 17
M 18
M 19
J 20
V 21
S 22
D 23
L 24
M 25
M 26
J 27
V 28
S 29
D 30
L 31

AVRIL 2025
M 1
M 2
J 3
V 4
S 5
D 6
L 7
M 8
M 9
J 10
V 11
S 12
D 13
L 14
M 15
M 16
J 17
V 18
S 19
D 20
L 21
M 22
M 23
J 24
V 25
S 26
D 27
L 28
M 29
M 30

MAI 2025
J 1
V 2
S 3
D 4
L 5
M 6
M 7
J 8
V 9
S 10
D 11
L 12
M 13
M 14
J 15
V 16
S 17
D 18
L 19
M 20
M 21
J 22
V 23
S 24
D 25
L 26
M 27
M 28
J 29
V 30
S 31

JUIN 2025
D 1
L 2
M 3
M 4
J 5
V 6
S 7
D 8
L 9
M 10
M 11
J 12
V 13
S 14
D 15
L 16
M 17
M 18
J 19
V 20
S 21
D 22
L 23
M 24
M 25
J 26
V 27
S 28
D 29
L 30

JUIL. 2025
M 1
M 2
J 3
V 4
S 5
D 6
L 7
M 8
M 9
J 10
V 11
S 12
D 13
L 14
M 15
M 16
J 17
V 18
S 19
D 20
L 21
M 22
M 23
J 24
V 25
S 26
D 27
L 28
M 29
M 30
J 31

AOÛT 2025
V 1
S 2
D 3
L 4
M 5
M 6
J 7
V 8
S 9
D 10
L 11
M 12
M 13
J 14
V 15
S 16
D 17
L 18
M 19
M 20
J 21
V 22
S 23
D 24
L 25
M 26
M 27
J 28
V 29
S 30
D 31

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

Pour en savoir plus :  
[education.gouv.fr/calendrier-scolaire](http://education.gouv.fr/calendrier-scolaire)



**À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE ET À AFFICHER SUR LE FRIGO**



**TOUTE INSCRIPTION SERA VALIDÉE UNIQUEMENT APRÈS PAIEMENT EN CAS D'ANNULATION, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT (SAUF RAISON MÉDICALE JUSTIFIÉE).**

<u>Vacances</u>	<u>Dates du centre de loisirs</u>	<u>Inscription et clôture sur le portail famille</u>	<u>Inscription et clôture des inscriptions en Mairie</u>	<u>Facturation et date limite de paiement</u> <small>(à l'exception des personnes en prélèvement automatique)</small>
Octobre 2024	Du 21 au 25 octobre Du 28 octobre au 31 octobre	<b>Lundi 16 septembre à partir de 17h</b> Clôture en ligne le <b>18/09</b>	<b>Jeudi 19 septembre</b> (Sous réserve des places disponibles) <b>Clôture-le 30/09</b>	Facturation le <b>07/10/2024</b>  Date limite de paiement le <b>14 octobre 2024</b>
Février 2025	Du 10 au 14 février Du 17 au 21 février	<b>Lundi 6 janvier à partir de 17h</b> Clôture en ligne le <b>08/01</b>	<b>Jeudi 9 janvier</b> (Sous réserve des places disponibles) <b>Clôture-le 20/01</b>	Facturation le <b>23/01/2025</b>  Date limite de paiement le <b>31 janvier 2025</b>
Avril 2025	Du 7 au 11 avril Du 14 au 18 avril	<b>Lundi 3 mars à partir de 17h</b> Clôture en ligne le <b>05/03</b>	<b>Jeudi 6 mars</b> (Sous réserve des places disponibles) <b>Clôture-le 16/03</b>	Facturation le <b>18/03/2025</b>  Date limite de paiement le <b>28 mars 2025</b>
Juillet et août 2025	JUILLET - Du 7 au 11 - Du 15 au 18 - Du 21 au 25 - Du 28 au 1 août AOUT - Du 4 au 8 - Du 11 au 14 - Du 18 au 22	<b>Lundi 19 mai à partir de 17h</b> Clôture en ligne le <b>21/05</b>	<b>Jeudi 22 mai</b> (Sous réserve des places disponibles) <b>Clôture-le 09/06</b>	Facturation le <b>12/06/2024</b>  Date limite de paiement le <b>28 juin 2025</b>



**ATTENTION : LES INSCRIPTIONS SUR LE PORTAIL FAMILLE SONT POSSIBLES PENDANT DEUX JOURS, APRES CE DELAI IL FAUT APPELER LE GUICHET FAMILLE A LA MAIRIE.**

**Toute place qui n'aura pas été réglée à la date limite sera annulée et automatiquement libérée pour un autre enfant sur la liste d'attente.**

